

**Première réunion de la Commission tripartite spéciale  
créée en vertu de l'article XIII de la convention  
du travail maritime, 2006**

Genève  
7-11 avril 2014

---

## **Note pour les participants**

La première réunion de la Commission tripartite spéciale créée en vertu de l'article XIII de la convention du travail maritime, 2006 (MLC, 2006) se tiendra du 7 au 11 avril 2014 au Bureau international du Travail. Elle commencera à 11 heures lundi 7 avril 2014 et les participants pourront s'inscrire à partir de 8 heures. Les réunions de groupe auront lieu à 9 heures.

La présente note a pour objet d'aider les participants à se familiariser avec l'organisation et les procédures de la réunion, de manière à leur permettre de participer efficacement à ses travaux dès le début.

## **Objet de la réunion**

Durant cette première réunion, la Commission tripartite spéciale examinera deux amendements au code (normes et principes directeurs) de la MLC, 2006, proposés conjointement par les représentants des armateurs et des gens de mer et relatifs respectivement à l'abandon des gens de mer et à l'obligation pour les armateurs de fournir une garantie financière en vue d'une indemnisation en cas de décès ou d'incapacité de longue durée des gens de mer résultant d'un accident du travail, d'une maladie professionnelle ou d'un risque professionnel. Le libellé de ces amendements peut être consulté à l'adresse: <http://www.ilo.org/global/standards/maritime-labour-convention/lang-fr/index.htm>. En outre, la Commission tripartite spéciale examinera toute demande de consultation qui serait présentée au titre de l'article VII de la MLC, 2006, et se penchera sur les dispositions à prendre en vue d'une telle consultation.

*Remise de prix:* lundi 7 avril 2014, en marge de la réunion, le Réseau international pour le bien-être des gens de mer (ISWAN) décernera les prix 2014 du meilleur centre d'accueil des marins de l'année, de la compagnie maritime de l'année, du port de l'année et de la personnalité de l'année.

## **Composition**

En vertu de l'article XIII, paragraphe 2, de la MLC, 2006, la Commission de la MLC est composée de deux représentants désignés par le gouvernement de chacun des Membres ayant ratifié la convention et des représentants des armateurs et des gens de mer désignés par le Conseil d'administration après consultation de la Commission paritaire maritime. Les représentants des gouvernements, des armateurs et des gens de mer peuvent être accompagnés de conseillers techniques. En outre, conformément au paragraphe 3 de l'article XIII, les représentants gouvernementaux des Membres qui n'ont pas encore ratifié la MLC, 2006, peuvent participer aux travaux de la commission mais sans droit de vote sur

---

les questions relevant de la convention. Enfin, des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales invitées à la réunion peuvent également y assister en qualité d'observateurs.

## Groupes

Des dispositions ont été prises afin que les représentants des gouvernements, des armateurs et des gens de mer puissent se réunir séparément pour des consultations pendant la réunion.

Des dispositions ont été prises pour que les groupes tiennent des réunions officielles le jour de l'ouverture:

|                  |                        |                                   |
|------------------|------------------------|-----------------------------------|
| 9 h 00 - 10 h 30 | Groupe gouvernemental  | Salle du Conseil d'administration |
|                  | Groupe des armateurs   | Salle III                         |
|                  | Groupe des gens de mer | Salle IV                          |

## Renseignements divers

### Transport jusqu'au BIT

Les participants venant en voiture privée peuvent utiliser le garage souterrain P1 en veillant à ne pas garer leur véhicule devant l'entrée principale.

Des services d'autobus relient la gare de Cornavin (lignes F et 8) et l'aéroport (ligne 28) au BIT. Descendre à l'arrêt «BIT» sur l'avenue Appia. Le bus 8 passe toutes les six à huit minutes entre 7 heures et 19 heures, et toutes les 15 à 20 minutes après 19 heures; le bus 28 passe toutes les 20 à 30 minutes entre 7 heures et 20 heures et moins fréquemment après. Le bus F passe toutes les 15 à 20 minutes aux heures de pointe et toutes les heures après 20 heures. Des cartes valables pour plusieurs trajets sont en vente au kiosque à journaux du BIT (R2-Sud).

### Accès au bâtiment du BIT

Les participants, qu'ils arrivent en voiture ou en bus, doivent entrer dans le bâtiment par la porte 1, située au niveau R3-Sud. Ils seront accueillis par un membre du secrétariat qui leur remettra un badge visiteur valable pendant toute la durée de la réunion. Ils sont priés de toujours porter ce badge lorsqu'ils sont dans les locaux du BIT.

A leur départ, les participants sont priés de déposer leur badge visiteur dans la boîte placée à cet effet au-delà des portillons de sécurité afin qu'il puisse être réutilisé.

### Inscription

Les formulaires d'inscription se trouvent au bureau d'inscription et d'information (R3-Sud). Chaque participant est prié de remplir ce formulaire en lettres majuscules et de le remettre au bureau d'inscription et d'information au cours du premier jour de la réunion afin que son inscription soit officiellement enregistrée.

---

## **Salles de réunion**

L'heure et le lieu des réunions officielles seront indiqués sur le tableau d'affichage qui se trouve à l'extérieur de la salle du Conseil d'administration.

Les séances plénières auront lieu dans la salle du Conseil d'administration où les places seront réparties en trois secteurs – un pour les représentants gouvernementaux, un pour les représentants du groupe des armateurs et un pour les représentants du groupe des gens de mer.

Les participants pourront débattre entre eux, en s'exprimant depuis leur place et toujours devant un microphone pour permettre l'interprétation simultanée. Lorsque le président aura donné la parole à un participant, celui-ci devra allumer son micro en appuyant sur le bouton.

Dans les salles de réunion, les places sont équipées d'une installation permettant d'écouter les interventions dans la langue originale ou dans l'une des langues vers lesquelles celle-ci est interprétée. Cette installation se compose d'un écouteur, de deux boutons de réglage du volume et de deux boutons sur lesquels appuyer pour sélectionner le numéro du canal correspondant à la langue souhaitée.

Des portemanteaux sont installés dans tout le bâtiment, et notamment à proximité des salles de réunions. *Ils ne sont pas surveillés, et les effets qui y sont entreposés le sont donc aux risques et périls de leurs propriétaires.*

## **Bureaux du secrétariat**

La liste des membres du secrétariat et de leurs numéros de bureaux respectifs sera publiée le premier jour de la réunion.

## **Agence de voyages**

Un bureau de l'agence Carlson Wagonlit Travel se trouve au niveau R2-Sud. Il est ouvert de 9 heures à 17 heures, de lundi à vendredi. *Il est vivement conseillé aux participants qui n'auraient pas confirmé la réservation de leur voyage de retour de s'y rendre au plus vite.*

## **Questions financières**

Les délégués qui ont droit au remboursement de leurs frais de voyage et à une indemnité de séjour recevront les instructions à ce sujet au bureau d'information.

## **Banque**

Une succursale de l'UBS et des distributeurs automatiques de billets qui acceptent les cartes de crédit se trouvent au niveau R3-Nord du bâtiment. La banque est ouverte de 9 heures à 12 h 30, de lundi à vendredi, pour les retraits et le change de monnaies étrangères. Un autre distributeur se trouve au niveau R2-Sud, près du kiosque à journaux.

---

## Poste et téléphone

Un bureau de poste situé au niveau R2-Nord, près du restaurant, est ouvert de 10 heures à 11 h 30 et de 12 h 30 à 16 h 30, de lundi à vendredi. Des cabines téléphoniques publiques et des boîtes aux lettres se trouvent à côté du bureau de poste et aussi à proximité du kiosque à journaux du niveau R2-Sud.

Les appels téléphoniques interurbains ou internationaux peuvent être effectués dans les cabines qui se trouvent à côté du bureau de poste. Les appels locaux peuvent être effectués à partir de n'importe lequel des téléphones installés à l'intérieur du bâtiment du BIT en composant le chiffre 0 pour obtenir la liaison avec le réseau téléphonique public.

## Restaurants et bar

Un restaurant et une cafétéria se trouvent au niveau R2-Nord. Le bar des délégués, situé au R3-Sud, reste ouvert pendant les séances.

## Tabac

Il est interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment du BIT. Les participants peuvent cependant fumer à l'extérieur, sur le balcon qui jouxte le bar des délégués au R3-Sud et sur la terrasse qui se trouve au niveau R1-Nord.

## Premiers secours

En cas d'urgence, appeler le service médical situé au cinquième étage (côté Sud) au numéro 7134.

## Adresse postale des participants

Les participants sont priés de se faire envoyer leur courrier à l'adresse suivante:

M<sup>me</sup>/M. (nom complet)  
Bureau international du Travail (BIT)  
Première réunion de la Commission tripartite spéciale  
Convention du travail maritime – STCMLC/2014  
Case postale 500  
CH-1211 Genève 22  
Suisse

Téléphone: (+41.22) 799.71.55  
Fax: (+41.22) 799.67.71

Les participants pourront retirer leur courrier et messages personnels au bureau d'inscription et d'information.

## Première réunion de la Commission tripartite spéciale (7-11 avril 2014)

### Projet de programme de travail

|                   | Lundi 7 avril  | Mardi 8 avril  | Mercredi 9 avril   | Jeudi 10 avril   | Vendredi 11 avril  |
|-------------------|--|--|--|--|--|
| 08 h 00 - 09 h 00 | Enregistrement (BIT, R3)   |  |  |  |  |
| 09 h 00 - 10 h 30 | Réunions de groupe (G/A/GdM)<br>(Salle GB – III – IV)  | Réunions de groupe (G/A/GdM)<br>(Salle GB – III – IV)                              | Réunions de groupe (G/A/GdM)<br>(Salle GB – III – IV)                              | Réunions de groupe (G/A/GdM)<br>(Salle GB – III – IV)                              | Réunions de groupe (G/A/GdM)<br>(Salle GB – III – IV)  |
| 10 h 30 - 11 h 00 | Pause  | Pause  | Pause  | Pause  | Pause  |
| 11 h 00 - 13 h 00 | <b>Plénière</b><br>– Allocution de bienvenue<br>– Remarques liminaires du Président/Secrétariat<br>– Nomination des deux vice-présidents<br>– Programme de travail<br>– Observations des groupes   | <b>Plénière</b><br>– Examen des propositions d'amendements au Code de la MLC, 2006 | <b>Plénière</b><br>– Examen des propositions d'amendements au Code de la MLC, 2006 | <b>Plénière</b><br>– Examen des propositions d'amendements au Code de la MLC, 2006 | <b>Plénière</b><br>– Questions 3 à 6 de l'ordre du jour<br>– Echange d'informations sur la mise en œuvre de la MLC<br>– Examen, le cas échéant, des demandes de consultation au titre de l'article VII |
| 13 h 00 - 14 h 30 | Déjeuner   | Déjeuner   | Déjeuner   | Déjeuner   | Déjeuner   |
| 14 h 30 - 15 h 30 | Réunion de groupe (G)<br>(Salle GB)  | Réunion de groupe (G)<br>(Salle GB)  | Réunion de groupe (G)<br>(Salle GB)  | Réunion de groupe (G)<br>(Salle GB)  | Réunion de groupe (G)<br>(Salle GB)  |
| 15 h 30 - 18 h 00 | <b>15 h 30 - 17 h 00</b><br><b>Plénière</b><br>– Examen des propositions d'amendements au Code de la MLC, 2006<br><b>17 h 00 - 18 h 30</b><br>– Présentation du Prix international 2014 de l'ISWAN pour la contribution au bien-être des gens de mer<br><b>18 h 30 - 20 h 00</b><br>– Réception au restaurant du BIT | <b>Plénière</b><br>– Examen des propositions d'amendements au Code de la MLC, 2006 | <b>Plénière</b><br>– Examen des propositions d'amendements au Code de la MLC, 2006 | <b>Plénière</b><br>– Examen des propositions d'amendements au Code de la MLC, 2006 | <b>Plénière</b><br>– Adoption des amendements proposés au Code<br>– Adoption des dispositions applicables à la consultation au titre de l'article VII<br>– Déclarations finales                        |
| 18 h 00 - 21 h 30 |  | Prolongation éventuelle de la plénière jusqu'à 20 h 30                             | Prolongation éventuelle de la plénière jusqu'à 23 h 30                             | Prolongation éventuelle de la plénière jusqu'à 23 h 30                             |  |

Abréviations: G= Groupe gouvernemental, A = Groupe des armateurs, GdM = Groupe des gens de mer.

Des services d'interprétation simultanée seront assurés en anglais, français, espagnol, chinois, arabe et russe.